

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAMIATTE**

L'an deux mille dix sept et le quatorze septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de DAMIATTE, s'est réuni, dûment convoqué, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame FADDI Evelyne, Maire de DAMIATTE.

Etaient présents : Mme FADDI – Mme VIDAL - M TACCONE - Mme SANS – M ROUDET – M BLANC – Mme JACONO – M DARASSE - Mme ALCOUFFE - M FABRE - Mme MARTY – M DOMINGUEZ - Mme ALLETRU.

Etaient absents avec pouvoir : Mme MAUREL (avec pouvoir à Mme JACONO) – M MOLIERES (avec pouvoir à Mme FADDI).

Etaient absents :

Date de la convocation : 8 septembre 2017

Secrétaire de séance : M Olivier DOMINGUEZ

\*\*\*\*\*

**Le procès verbal du Conseil Municipal du 12 juillet 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents.**

### **Ordre du jour :**

- Avancement de grade – création d'un poste d'adjoint technique principal 2° classe et suppression d'un poste d'adjoint technique
- Participation à la dissimulation du réseau de télécommunication avenue de la gare
- Participation extension réseau d'eau En Causse
- Cession terrain en Causse
- Règlement intérieur salle des fêtes
- Enquête publique renouvellement d'autorisation d'exploiter centrale hydroélectrique du Moulin de Breils
- Convention « Ecole et Cinéma »
- Recrutement personnel cantine CDD
- Convention relative à la capture et la stérilisation des chats
- Projet de vente de l'EPAHD de Montdragon
- Voirie : avenue de Serviès, carrefour de la mairie, carrefour route de St Martin, la Cahuzière et le Buguet Haut
- Signalisation routière :
  - \* Limitation tonnage lieux dits : le Rivalou, St Martin et le Bourias – acquisition des panneaux

- \* chaussée rétrécie lieu dit : VC 19 (face au pigeonnier)
- Commémoration du 11 novembre : rassemblement en 2018
- Vie économique de Damiatte
- Référent « Ambroisie »
- Projet de vente parcelle D 1222
- Taxe d'habitation
- Questions et informations diverses

### **DCM 2017-038**

#### **AVANCEMENT DE GRADE**

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Madame le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe pour assurer les missions d'entretien des espaces verts et des bâtiments publics.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- DECIDE

- la suppression, à compter du 1<sup>er</sup> octobre d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique territorial à temps complet ;

- la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal 2ème classe.

- PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

### **DCM 2017-039**

#### **DISSIMULATION DU RESEAU DE TELECOMMUNICATION AVENUE DE LA GARE**

Madame le Maire indique qu'au sens de l'article 4.1 de ses statuts, le Syndicat Départemental d'Energies du Tarn exerce aux lieux et places des collectivités membres, la maîtrise d'ouvrage des travaux de premier établissement et ultérieurs d'infrastructures destinées à supporter des réseaux de télécommunications dans le cadre d'enfouissement coordonné avec celui des réseaux publics d'électricité.

Madame le Maire précise que dans le cadre de l'affaire « dissimulation BT au P18 lotissement », suite à la visite sur le terrain, les services du SDET estiment le montant des travaux de dissimulation de réseaux de télécommunications à charge de la commune à 19 920.89 € TTC.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de donner son aval au SDET pour la réalisation de cette opération.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- APPROUVE la proposition qui lui est faite,
- AUTORISE Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à viser toutes les pièces administratives et comptables qui se rapporteront à cette opération.

**DCM 2017-040**  
**PARTICIPATION AU RENFORCEMENT DU RESEAU D'EN CAUSSE**

Le Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de réaliser un renforcement du réseau d'eau potable au lieu-dit En Causse pour permettre la réalisation de différents projets de réhabilitation et urbanisation,

Considérant que toute demande de travaux au SIAEP de Vielmur St Paul doit faire l'objet d'une convention entre le syndicat et la commune,

Considérant que la participation de la commune de DAMIATTE aux travaux de renforcement du réseau d'eau potable au lieu-dit En Causse est estimée à 4 527.21 €,

- ACCEPTE de réaliser les travaux de renforcement du réseau d'eau potable au lieu-dit En Causse.
- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention avec le SIAEP de Vielmur St Paul fixant la participation de la commune de DAMIATTE à 4 527.21 €.

**DCM 2017-041**  
**CONVENTION ECOLE ET CINEMA**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'opération « Ecole et cinéma ». C'est une action culturelle et pédagogique qui permet aux écoliers d'assister à trois séances de cinéma dans une salle proche de l'école. L'école de Damiatte participe à ce dispositif. Le financement est assuré par l'association Média Tarn, le Département du Tarn et les communes. Pour ces dernières la contribution financière annuelle s'élève à 1.50 € par élève.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- CONSIDERANT l'intérêt du maintien de l'opération « Ecole et Cinéma »,
- ACCEPTE de régler la contribution financière annuelle à hauteur de 1.50 € par élève,
- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention avec l'association Média-Tarn pour l'année scolaire 2017-2018.

**DCM 2017-042**  
**RECRUTEMENT CDD 18 09 17**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour le poste de cuisinière à la cantine scolaire ;

Après en avoir délibéré ;

**DECIDE**

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 4 mois allant du 18 septembre 2017 au 31 décembre 2017 inclus.

Cet agent assurera des fonctions de cuisinière à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 29 heures.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 347 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

## **COMPTE RENDU**

### **CESSION TERRAIN EN CAUSSE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'emprise du chemin rural qui dessert en Causse n'est pas conforme au plan cadastral. Monsieur et Madame ERNOULD ainsi que Monsieur et Madame RENAUD acceptent de céder une partie de leur propriété pour régulariser la situation. Madame le Maire propose que la vente soit conclue pour 1 €, les frais de géomètre et d'acte à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide la proposition de Madame le Maire.

### **REGLEMENT INTERIEUR SALLE DES FETES**

Madame le Maire avise le Conseil Municipal que suite à une location de la salle des fêtes, les riverains se sont plaints des nuisances sonores. Le cas s'était déjà présenté. Madame le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le règlement intérieur de l'utilisation des salles. Monsieur DOMINGUEZ propose de préciser une limite de décibels mais cela est trop difficile à mesurer.

Le règlement prévoit que la salle des fêtes étant située au cœur du village, une attention toute particulière sera demandée aux utilisateurs pour le respect du voisinage. Cet article sera rappelé aux utilisateurs à chaque location.

### **ENQUETE PUBLIQUE RENOUVELLEMENT D'AUTORISATION D'EXPLOITER CENTRALE HYDROELECTRIQUE DU MOULIN DE BREILS**

Madame le Maire demande à Monsieur DARASSE de présenter au Conseil Municipal le dossier de renouvellement d'autorisation d'exploiter déposée par la centrale hydroélectrique du Moulin de Breils et qui fait l'objet d'une enquête publique.

Où son exposé et considérant qu'il n'y a pas de changement important par rapport à la situation actuelle, le Conseil Municipal n'émet pas de réserve sur ce dossier.

### **CONVENTION RELATIVE A LA CAPTURE ET LA STERILISATION DES CHATS**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a été sollicitée pour signer une

convention avec « l'école du chat » avec une association qui stérilise les chats errants en raison de leur prolifération sur le territoire communal. Considérant le coût que la commune devrait supporter (15 € / chat + 63 € pour stériliser une femelle ou 42 € pour un mâle), le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite. Madame SANS se renseignera auprès de l'association « le Chat dans la rue » qui interviendrait gracieusement.

### **PROJET DE VENTE DE L'EPAHD DE MONTDRAGON**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que lors du dernier conseil de communauté, à l'unanimité, les élus ont décidé d'abandonner l'étude qui avait été menée sur le projet de vente de l'EPAHD de Montdragon.

### **VOIRIE**

Madame le Maire donne au conseil municipal le compte rendu de la réunion du 5 septembre en présence de représentants du Département concernant plusieurs points sur la voirie.

- Avant de faire une proposition pour limiter le trafic des poids lourds route de Serviès et prioriser l'utilisation de la voie communale dite de la RAGT qui a été conçue à cet effet, les services du Département vont réaliser un comptage des véhicules. Limiter la circulation à une voie de depuis le carrefour jusqu'à la rue du Rec est envisagé.
- Pour la sécurisation du carrefour de la mairie, créer un passage sur élevé est coûteux et poserait des problèmes pour l'évacuation des eaux de ruissellement. Un panneau clignotant pour mieux signaler le stop sera mis en place avenue de Lavar. Madame MARTY propose de rajouter des bandes rugueuses au sol. Ce dispositif n'est pas retenu en raison des nuisances sonores qu'il engendre.
- Un comptage des véhicules sera également effectué sur la RD 84 en entrée d'agglomération au carrefour de la route de St Martin pour décider des mesures à mettre en place pour limiter la vitesse.
- Madame le Maire a transmis au Département le courrier de M BELIN qui demande des mesures pour réduire la vitesse dans la traversée de la Cahuzière.

Madame ALCOUFFE demande à Madame le Maire de réparer les trous qui se sont formés sur la route de Serviès. Monsieur ROUDET signale le mauvais état de la route à la Cahuzière. Madame le Maire demandera également aux services de la communauté de communes de boucher des trous sur la route à la Vidalié Haute.

### **SIGNALISATION ROUTIERE**

Madame le Maire propose de changer les panneaux pour une limitation de tonnage sur la VC 19. En effet, les poids lourds qui se rendent au Rivalou en passant par St Martin ont des difficultés à tourner et glissent dans le fossé. D'autre part, en raison d'accotements dangereux sur la VC 19, entre le pigeonnier et le chemin rural qui va au Bourias, un panneau chaussée rétrécie pourrait être installé pour éviter que les véhicules n'utilisent le bas côté de la route pour se croiser.

### **COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE : RASSEMBLEMENT EN 2018**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'association des Anciens Combattants souhaiterait que l'on donne un nom à la place du monument aux morts. La plaque serait dévoilée lors de la cérémonie commémorative organisée lors du rassemblement organisé pour le centenaire de l'Armistice en novembre 2018.

Le Conseil Municipal demande à Madame le Maire de mettre une information sur le site internet afin d'associer la population à cette désignation.

### **VIE ECONOMIQUE DE DAMIATTE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que pour des raisons de santé, Monsieur COUX ne pourra ré-ouvrir son commerce dans les prochaines semaines. Se pose donc le problème de l'approvisionnement de la cantine.

Après en avoir délibéré, et dans l'attente de la réouverture de l'épicerie de Damiatte, le Conseil Municipal, souhaitant favoriser le commerce local, décide de s'approvisionner auprès de la superette de St Paul Cap de Joux.

### **REFERENT « AMBROISIE »**

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de Monsieur le Préfet demandant que dans chaque commune soit désigné un référent « ambroisie ». Cette plante prolifère rapidement et est très allergène. Un site a été dédié pour signaler la présence de cette plante sur la commune. Madame ALLETRU est désignée référent pour Damiatte.

### **PROJET DE VENTE PARCELLE D 1222**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise BRESSOLLES doit intervenir fin septembre pour l'aménagement de la parcelle D 1222. Dès que les travaux seront terminés, le terrain sera proposé à la vente par affichage sur le terrain, en mairie et sur le site internet.

### **TAXE D'HABITATION**

Madame le Maire confirme au Conseil Municipal l'exonération de taxe d'habitation pour une majorité de contribuables. Cette mesure s'étalera sur 3 ans à partir de 2018. Elle ne connaît pas encore les incidences pour la collectivité.

### **STAGE DE PILOTAGE DE DRONES**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une société basée à Soissons et spécialisée dans la formation pour le pilotage de drones est à la recherche d'un terrain. Elle a proposé le terrain communal à St Charles mais la proximité de la voie ferrée pose problème.

### **JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'organisation d'une exposition au lavoir de Damiatte pour les journées européennes du patrimoine les 16 et 17 septembre prochain. Elle précise qu'un vin d'honneur offert par la municipalité sera servi le 16 septembre à 18H pour le vernissage de l'exposition.

### **VIE ASSOCIATIVE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'association Aurgili organise le 1<sup>er</sup> octobre, place du monument aux morts, une bourse de pièces mécaniques auto, moto, agricole. Ce même jour, à l'école, se tiendra le forum des associations.

### **DEMANDE DE M NOGUES**

Monsieur NOGUES, propriétaire à Beauzelle, a sa maison desservie par un chemin privé. Il se porterait acquéreur de la partie du chemin qui longe sa propriété et a demandé à Madame le Maire si la commune ne pourrait acheter la partie qui dessert sa maison et celle de Madame SMOLEC. Le Conseil Municipal ne s'oppose pas à cette demande et souhaite attendre la sollicitation du propriétaire du chemin pour délibérer.

### **PLANNING DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Madame SANS demande à l'assemblée s'il ne serait pas possible de déplacer les séances du conseil municipal 4<sup>ème</sup> jeudi du mois car elle doit suivre une formation qui l'empêche de participer au conseil municipal selon le planning actuel. Les conseillers municipaux valident cette nouvelle organisation.

### **TRAVAUX CC LAUTRECOIS PAYS D'AGOUT**

Monsieur DARASSE demande à Madame le Maire si elle ne pourrait intervenir auprès de la CCLPA car suite aux travaux de voirie que cette dernière a réalisé à Campmagre des morceaux de goudron et autres sont restés sur la banquette et dans le fossé. Cela posera problème notamment lors du passage de l'épaveuse par les services municipaux. Madame le Maire contactera le service voirie de la CCLPA.

### **INTERVENTION DE M MONNERET**

Madame le Maire donne la parole à Monsieur MONNERET William qui est venu assister à la séance. Il souhaiterait que des mesures soient prises pour ralentir la circulation en entrée d'agglomération route de Graulhet. De plus, il renouvelle sa demande d'améliorer l'éclairage public sur ce secteur. Madame le Maire demandera à ESL de remplacer les ampoules. Enfin, Monsieur MONNERET demande si la commune ne pourrait modifier les positionnements GPS car l'adresse route de Graulhet n'est pas reconnue et que cela pose des difficultés puisqu'il y a confusion avec l'avenue de Graulhet. Madame le Maire se renseignera pour demander cette modification.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance levée à 23H30.



<i>Mme FADDI Evelyne</i>	<i>Mme VIDAL Nicole</i>	<i>M TACCONE Jean-François</i>
<i>Mme SANS Coralie</i>	<i>M ROUDET Jérôme</i>	<i>M BLANC Francis</i>
<i>Mme JACONO Corinne</i>	<i>M DARASSE Didier</i>	<i>Mme MAUREL Marie-José</i>  <i>Absente avec pouvoir à</i> <i>Mme JACONO</i>
<i>M MOLIERES Frédéric</i>  <i>Absent avec pouvoir à</i> <i>Mme FADDI</i>	<i>Mme ALCOUFFE Valérie</i>	<i>M FABRE Jérôme</i>
<i>Mme MARTY Isabelle</i>	<i>M DOMINGUEZ Olivier</i>	<i>Mme ALLETRU Micheline</i>